

Rapport annuel 1973

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **69 (1974)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ormais une autre destination. Il est prévu d'en faire un centre d'information pour les visiteurs de la forêt d'Aletsch. Mais cette information ne concernera pas seulement la réserve: des imprimés et des expositions successives – soit de la LSPN, soit d'organisations amies – mettront le visiteur en face des problèmes de protection de la nature en Suisse et à l'étranger, et encourageront son engagement personnel.

Ce centre n'est pas conçu seulement pour les visiteurs de passage, mais aussi pour des conférences et des cours. La villa est assez vaste pour que deux manifestations différentes puissent avoir lieu en même temps. Sur cinq étages, il y a place pour des locaux d'exposition, de conférence et de séjour, pour des salles de cours, des salles d'étude, une bibliothèque et des collections scientifiques; des chambres à un et deux lits, et des dortoirs, permettront de faire face à (presque) toutes les demandes. Nous pensons naturellement, dans l'élaboration de ce projet, en premier lieu aux besoins à satisfaire pour des cours de protection de la nature, des excursions, et de la biologie pratique; les hôtes seront donc surtout des élèves du degré supérieur, des étudiants, des professeurs et des inspecteurs forestiers, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à la nature et à ses problèmes. Cependant, la maison doit rester ouverte à des réunions d'un autre ordre – n'est-il pas concevable, par exemple, qu'une conférence de responsables du tourisme, dans le calme et la sérénité de la région d'Aletsch, prenne mieux qu'ailleurs des décisions favorables à la protection de la nature?

Enfin, la villa et le chalet Cassel offriront aussi des possibilités de séjour et d'étude à des savants. Nous avons vu maintes fois déjà à quels résultats importants a pu conduire la recherche scientifique dans la réserve. Mais il y a encore bien des problèmes à résoudre. La forêt d'Aletsch, en tant que «laboratoire sur le terrain», offre de très riches possibilités, dans presque tous les secteurs de la biologie; les résultats de ces travaux ne contribueront pas peu à la protection la meilleure de sa forêt et de sa faune.

La douloureuse question d'argent

Nous sommes conscients du fait que la création et l'exploitation d'un tel centre seront onéreuses. Mais le projet est conçu de telle sorte que l'exploitation soit économique et, dans toute la mesure du possible, couverte par l'autofinancement: les contributions à divers travaux par des jeunes, le paiement des nuitées par les participants aux cours, et la vente de matériel LSPN, devraient suffire à maintenir les dépenses à un niveau modeste, et à les couvrir.

Mais qu'en est-il de l'achat du terrain et des bâtiments? La LSPN a engagé à cette fin une somme de 600 000 francs. Pour 33 ha de terrain et deux précieux bâtiments, ce n'est certes pas beaucoup; mais cela représente tout de même une lourde charge. Malgré de magnifiques dons de généreux particuliers, il reste un solde important à couvrir. Et c'est ici que la LSPN met son espoir dans le produit de l'Ecu d'or 1974. La réserve d'Aletsch et son centre d'information sont destinés au public – ne méritent-ils pas, dès lors, son soutien? *Ueli Halder*

Rapport annuel 1973

Le rapport annuel qui suit a été quelque peu abrégé. En particulier, les chapitres sur le déménagement du secrétariat, les changements dans le personnel, la nouvelle présentation de la revue, ainsi que la Conférence européenne et l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 (à laquelle une relation spéciale a déjà été consacrée) ont été supprimés ou résumés.

Effectifs

La notion de protection du patrimoine national n'est pas facile à définir; il s'agit en quelque sorte d'un élan suscité par l'aspect extérieur des choses.

Il est assez surprenant qu'une certaine concordance d'idées règne dans les sections. Inutile de préciser que c'est une source de satisfaction pour le comité central. Mais l'étendue de l'éven-

tail des possibilités de nos activités constitue une difficulté pour le recrutement de nouveaux membres. Il n'en est que plus réjouissant de constater l'augmentation continue des effectifs dans la moyenne des sections: il est passé de 16308 en septembre 1972 à 17431 en septembre 1973. La progression a été de 1123 membres. Bâle-Ville y est pour 317 membres, la Suisse centrale pour 179 membres, le Tessin pour 108 membres et Genève pour 106 membres. Deux sections seulement – contre six l'an dernier – ont annoncé une baisse de leurs effectifs.

Assemblée des délégués et assemblée générale

L'organisation distincte de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale a fait ses preuves. Cela permet d'adapter les deux manifestations aux fonctions qu'elles ont à remplir. L'assemblée des délégués a eu lieu le 5 mai 1973. Elle a été organisée de nouveau à Olten, en raison de la position centrale de cette ville. Après les thèmes statutaires de l'ordre du jour, l'assemblée s'est occupée de l'augmentation de la contribution des sections à la caisse centrale de 8 à 10 francs par membre; cette proposition a été adoptée après une longue discussion. L'élec-

tion de Madame Rose-Claire Schüle au poste de membre individuel du comité central a eu lieu sans opposition; le comité central l'avait préalablement nommée vice-présidente de la Ligue sous réserve de cette élection.

Au cours de l'après-midi, les invités du bourg d'Altdorf, accompagnés de leur maire et de son substitut, ont présenté une projection de diapositives sonorisées sur le plan de l'aménagement communal, réalisée en collaboration avec les bureaux techniques de la Ligue. A Altdorf, ce spectacle s'est révélé très efficace pour l'information des électeurs, auxquels on a pu présenter ainsi un plan d'aménagement dans le cadre d'une politique moderne de protection du site qui pourra aboutir à condition que les moyens juridiques disponibles soient mis en œuvre de façon efficace. Ce travail de planification et l'activité clairvoyante des autorités ont ici une valeur exemplaire. Du point de vue de la Ligue suisse du patrimoine national, l'assentiment dont la population d'Altdorf a d'ailleurs sanctionné ce plan constitue un événement très réjouissant.

Comité central

Il faut noter que le poste de vice-président, longtemps resté vacant, a été occupé à nouveau. La candidate incontestée était Madame Rose-Claire Schüle, de Crans. Ainsi, le poste est resté en Suisse romande et dans la même section (Valais romand) que précédemment. Quelques changements de personnes doivent être signalés parmi les présidents des sections; ceux-ci font partie d'office du comité central: Mademoiselle Elisabeth Bertschi (Genève) a remplacé Monsieur Edmond Ganter; le doyen Jakob Kessler (Coire) a remplacé le professeur Hans Plattner; M. Hans Z'Graggen (Schattdorf, UR) a remplacé M. Max Oechslin; M. Hans Ulrich Wepfer (Kreuzlingen) a remplacé M. Jürg Ganz; enfin M. Bernard Dupont (Vouvry) a succédé à M. Pierre Antonioli. La mort nous a enlevé un membre éminent et très méritant, Léopold Gautier, Genève, décédé le 25 mai à l'âge de 89 ans. En Suisse romande Léopold Gautier figurait parmi les pionniers de la Ligue, dont il était membre d'honneur. Il a également assuré avec compétence pendant de nombreuses années la rédaction française de notre revue.

Trois séances d'une journée entière ont permis au comité central de traiter, à côté des affaires courantes, un certain nombre de problèmes d'actualité, dont quelques-uns sont repris dans les chapitres de ce rapport. Nous en citerons deux: d'une part la situation financière tendue de la Ligue; le comité central a dû s'occuper de nombreuses demandes de contributions. Une vingtaine de demandes ont dû être ajournées à cause du déficit de plus de 120000 francs de l'exercice écoulé. La recherche de nouvelles sources financières devient d'une importance capitale, puisque les 38 demandes n'ont obtenu que des contributions fort réduites. D'autre part, la position de la Ligue du patrimoine national à l'égard du «musée en plein air» prévu sur le Ballenberg; à la suite d'une longue discussion, le comité central a pu faire état d'une position de principe inchangée, bien que quelque peu différenciée. Il reconnaît que le «musée en plein air» peut constituer un complément utile à l'activité de la Ligue, tel que la recherche scientifique, la formation des spécialistes de la protection des monuments et des sites, l'éducation et l'information sur la valeur de la culture paysanne traditionnelle de plus en plus menacée, et enfin le tourisme. Il est certain que l'emplacement prévu permet de séparer nettement les zones réservées aux différentes époques culturelles. Par ailleurs, la Ligue est d'avis que la transplantation de constructions campagnardes ne doit pas faire oublier le but essentiel, qui est de conserver intégralement les sites campagnards par des mesures appropriées, et d'en assurer sur place la survie.

Il est indispensable de tout essayer pour conserver un bâtiment sur place avant de le transférer au musée en plein air, car une

maison n'est pas un objet isolé; elle fait partie d'un ensemble qui lui confère un visage et une structure, et réciproquement.

La vente de l'Ecu d'or pour le patrimoine national et la protection de la nature

Pour la première fois depuis longtemps, le produit de la vente de l'Ecu d'or, aussi bien pour le produit brut que pour le produit net, est en recul. Le produit brut pour 1973 a été de 1547916 fr. 95 (année précédente 1598301 fr. 25) et le produit net de 1131206 fr. 25 (année précédente 1190670 fr. 24). Le produit net est ainsi de 59463 fr. 99 moins élevé que celui de 1972. Nous n'avons, nous non plus, aucune prise sur le renchérissement. Et nous tirons quelque orgueil d'avoir pu le contenir dans les limites raisonnables (frais de 1973: 416710 fr. 70, contre 407631 fr. 01 l'année précédente).

Le produit net sera réparti de la façon suivante: la Ligue suisse pour la protection de la nature et la Ligue du patrimoine national recevront chacune 445000 francs. Comme les années précédentes, une somme de 20000 francs sera attribuée à la Fédération nationale des costumes suisses. 150000 francs iront au Fonds des tâches communes pour les œuvres d'importance nationale (y compris pour l'objet principal de la vente: Splügen). Enfin le reste, soit environ 70000 francs, sera versé au fonds d'exploitation.

Comme chaque année, il y a eu bien des difficultés à surmonter, jusqu'à ce que les milliers d'enfants dévoués puissent aller vendre leurs écus en faveur de notre nature et de notre patrimoine. C'est pourquoi, malgré le coup de frein, on peut être content du bilan et remercier de tout cœur les nombreux idéalistes qui nous soutiennent activement chaque année.

Don de l'économie

Après une baisse sensible il y a deux ans (une collecte de 113000 francs seulement pour Morat), l'exercice en cours a apporté un résultat moyen. Après un bon résultat de 159000 francs l'an dernier pour le Vanil Noir, le résultat de cette année n'a pas été aussi brillant. Bien que nous ayons essayé de toucher de nouvelles classes de la population et envoyé des lettres à tous les avocats indépendants – comme auparavant aux médecins et aux architectes – il ne sera guère possible d'attribuer beaucoup plus de 120000 francs de la part de l'économie à la protection de Splügen. Au moment de la clôture de ce rapport, 1151 donateurs nous avaient fait parvenir 138591 francs (dont il faudra comme d'habitude déduire environ 20000 francs pour les frais). Il semble donc que l'atmosphère plutôt pessimiste qui règne actuellement dans l'économie ait eu un effet négatif sur notre collecte. Il n'en reste pas moins que cette quête, qui présente maintenant une tradition de 14 années, reste un instrument important pour la solution d'un certain nombre de tâches spécifiques de la protection de la nature et du patrimoine national. C'est pourquoi nous tenons à réitérer notre remerciement sincère à tous ceux qui ont bien voulu nous aider.

Splügen, objet principal des collectes

Les sommes attribuées à certaines œuvres grâce à la vente des écus et au Don de l'économie contribuent à permettre ou à encourager des initiatives. Il est d'une importance primordiale de découvrir des tâches présentant un caractère exemplaire – ainsi qu'une propagande efficace – et qui soient encouragées par des personnalités considérant leur cause comme un devoir en s'y consacrant pendant des années, et en assurant la réalisation des projets.

Dans le cas de Splügen, ces conditions sont parfaitement réunies. Différents travaux ont été réalisés. Une série de toitures de pierre ont été restaurées. La commune a complété son plan d'aménagement par un certain nombre de clauses prévoyant la

préservation intégrale du centre du village. Un groupe de travail de l'Université de Fribourg a pu terminer, en collaboration avec l'office grison des monuments publics, une analyse qui servira de base à tous les travaux futurs.

Comptes

Le bilan annuel est à la disposition de tous; il peut être obtenu au secrétariat général. Résumons-en sommairement les éléments.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir l'année dernière (voir le paragraphe «comité central»), la situation financière de la Ligue s'est beaucoup détériorée. Le bilan conclut à un déficit de 134331 fr. 18, qui n'a pu être couvert que grâce au généreux legs Meynadier. Alors que les recettes atteignaient – grâce à ce legs – le montant de 1,3 million de francs l'année précédente, elles sont tombées à 892 126 fr. 52 au cours de cet exercice, y compris la contribution fédérale habituelle de 100000 francs et une série de dons: legs Jakob Bischofberger de 100000 francs, legs Fritz Kübler de 3000 francs, donation de 27000 francs de la fondation Kiefer-Hablitzel, et don de 6000 francs d'un anonyme. Notre activité serait impensable sans le soutien financier de ces promoteurs généreux ouverts à l'idée de la protection de notre patrimoine. Nous tenons à remercier encore une fois tous ces donateurs qui nous font parvenir leur aide si efficace.

Les dépenses de l'exercice ont atteint le montant de 1027957 fr. 70 (exercice précédent 853 809 fr. 10). Elles se répartissent entre l'activité générale de la protection du patrimoine (810261 fr. 90, contre 717871 fr. 30 pour l'exercice précédent) et les frais administratifs nettement accrus (217695 fr. 80, contre 135937 fr. 80 l'année précédente). Ces frais élevés sont dus au salaire du collaborateur supplémentaire, et surtout au loyer et aux dépenses plus élevés depuis le déménagement du secrétariat général (qui était sous-locataire à un tarif très avantageux dans les locaux du «Heimatwerk»). Pour la première fois, le bilan annuel comporte également une somme importante au titre de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, dont les frais chargeront le prochain budget.

Inventaire

La commission CPS (paysages et sites d'importance nationale à protéger), qui est soutenue par les associations privées, a renforcé son activité, indépendamment des efforts de la Confédération destinés à préciser et à donner force de loi à l'inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale. L'inventaire CPS en cours sera révisé (nouvelles limites de zones) et remis à jour. En quatre séances de deux jours, avec inspection des zones concernées, la commission a effectué un travail considérable. Dans sa forme actuelle, l'inventaire constitue un instrument de travail très efficace.

Les objets CPS à protéger sont heureusement reconnus en fait depuis la décision du Tribunal fédéral concernant la ligne de haute tension Reusstal–Heitersberg. Le Département fédéral des transports et de l'énergie a été obligé, grâce à cette décision, de corriger l'affirmation selon laquelle le site protégé n'était pas abîmé par les pylônes; le département s'était appuyé pour cette affirmation sur l'opinion – corrigée entre-temps grâce au Tribunal fédéral – selon laquelle la zone CPS ne constituait pas une zone protégée obligatoire pour la Confédération.

Les longs efforts en vue d'un inventaire des sites urbains et villageois sont maintenant entrés dans une phase décisive. Grâce à l'énergie de M. Peter Aebi, nouveau chef de la section «Protection de la nature et du patrimoine» de l'Inspection fédérale des forêts, le Département de l'intérieur a libéré un montant de près de 600000 francs pour établir l'inventaire provisoire de tous les sites urbains et villageois concernés (sauf les grandes villes). L'exécution de ce travail se trouve entre les mains de Madame

Sibylle Heusser-Keller, architecte diplômée (Zurich) et d'un groupe d'auxiliaires bénévoles. Madame Heusser-Keller pense pouvoir remettre la première version de ce travail au cours de l'automne 1974.

Au cours des phases initiales de cette étude, nous sommes restés en contact avec M. Aebi et Mme Heusser: compilation des éléments de travail, choix des méthodes et des critères, échelles d'évaluation, rédaction de la formule d'enquête. Nous avons ainsi pu faire valoir, avant le début des travaux, les conceptions de la Ligue du patrimoine national. Il ne sera certainement pas facile de faire la synthèse de tous les besoins et de tous les désirs. Mais nous sommes persuadés de l'extrême valeur d'un tel inventaire, car celui-ci permettra pour la première fois une évaluation globale du patrimoine suisse d'après des critères unifiés. Nous disposerons ainsi, enfin, d'une vue d'ensemble, qui permettra à la Confédération, aux cantons et aux associations privées de mettre en œuvre leurs moyens limités sur la base d'une politique uniforme.

Cependant, l'inventaire fédéral ne pourra pas être davantage qu'une ligne générale, comprenant la spécification des objets, avec une brève analyse de l'architecture, de l'habitation, et avec les principes de planification. Cela ne saurait constituer une base de travail suffisamment détaillée pour un plan d'aménagement communal basé sur les nécessités de la protection du site. C'est pourquoi on a tenu à encourager les travaux de l'Institut de la protection des monuments de l'EPFZ: sur notre demande, celui-ci s'est déclaré prêt à réunir la documentation d'un inventaire détaillé des sites urbains et villageois. Nous avons déjà indiqué dans notre dernier rapport que le bourg lucernois de Beromünster constitue un cas modèle. La documentation est actuellement rassemblée sous la direction du professeur Knöpfli; son utilité est contrôlée sur la base d'un certain nombre de cas.

Cette année, elle doit faire ses preuves à Beromünster même et nous espérons pouvoir publier les résultats au cours de l'automne déjà. C'est d'autant plus important que des efforts ont été faits dans quelques cantons en vue de réaliser des inventaires régionaux; il est hautement souhaitable que ces travaux soient effectués d'après des critères reconnus dans l'ensemble du pays.

Protection des sites villageois

Cette action n'a rien perdu de son importance. Toutefois, cette tâche que la Ligue du patrimoine national s'est elle-même donnée, n'a eu qu'un développement limité au cours de l'exercice. Le secrétariat général manque de temps pour mettre en œuvre toutes les activités dans les villages concernés par la planification. A notre grand regret les deux villages tessinois de Meride et de Corippo, qui disposent de plans remarquables, n'ont encore rien réalisé. Mais la planification a fait des progrès encourageants à Guarda, et le plan de mise en valeur (basé sur le plan d'aménagement communal), ainsi que les projets de restauration et d'assainissement, ont fait l'objet de négociations préliminaires. D'autre part, une première étape de travaux de pavage des rues et des avant-cours a pu être terminée.

A Ardez, plusieurs rénovations de façades et de toitures sont près d'être réalisées, tandis que Saillon travaille à compléter ses plans d'aménagement par une évaluation de la substance architecturale et par une analyse de la structure de l'habitation. Ces études constitueront le programme de restauration.

Les effets secondaires de l'action ont été plus satisfaisants que les réalisations elles-mêmes. C'est ainsi que l'urbaniste qui a fourni un travail remarquable à Corippo, a pu en faire bénéficier Sonogno pour l'aménagement de la commune (également un village du val Verzasca). Les chances de réactivation de l'agriculture dans ce site remarquable et caractéristique peuvent être considérées comme favorables.

Enfin, Ardez et Corippo n'auraient probablement pas été retenus par la Confédération comme «réalisations exemplaires» pour l'Année européenne 1975 si la Ligue n'avait pas stimulé les travaux et ne les avait pas encouragés de ses conseils.

Activité des bureaux techniques

Un questionnaire complet a été envoyé aux sections pour organiser une discussion sur l'organisation de nos bureaux techniques. L'analyse de ces questionnaires a montré que, dans presque tous les cantons, l'activité des conseillers est un élément important du travail de protection du patrimoine qui exige une contribution sérieuse, tant au point de vue du temps qu'au point de vue personnel. Avec la situation actuelle de nos finances, il est malheureusement impossible de rémunérer suffisamment ce travail désintéressé, bien que cela soit fort souhaitable. Les experts du comité central n'ont pas eu non plus à se plaindre d'un manque d'activité: dans la seule Suisse alémanique, Robert Steiner et Beate Schnitter ont eu 68 cas à traiter. Ces cas sont soumis à nos bureaux par les autorités, par les sections de la Ligue ou par des particuliers. Les problèmes étudiés ont souvent un caractère de principe. Dans de nombreux cas, le secrétariat général est d'ailleurs dans l'impossibilité de résoudre correctement les tâches posées sans l'assistance d'experts. C'est ainsi que l'assemblée plénière du collège d'experts a aidé par deux enquêtes à trouver la solution au problème des centrales à accumulation (voir plus loin). Un autre groupe a eu pour tâche d'évaluer le projet de la nouvelle EPFL, contre lequel l'opposition de la commune d'Ecublens s'est manifestée à un stade avancé. Cette étude a la valeur d'un modèle, c'est pourquoi elle a été également confiée à l'ensemble du collège des experts. En ce qui concerne les mutations, il faut noter un changement au Tessin: après l'élection de M. L. Foltron au comité de direction de la Ligue tessinoise, l'architecte EPF Niky Piazzoli a pris sa succession comme expert technique. En Suisse romande, le bureau technique est toujours entre les mains de l'architecte H. R. Von der Mühl. Des efforts de réorganisation en vue d'une extension du bureau sont prévus. Le zèle de nos experts ne saurait être considéré comme une chose allant de soi. Il faut beaucoup d'idéalisme et de conviction pour remplir régulièrement les tâches – pas toujours agréables – d'un expert. C'est pourquoi nous tenons à exprimer publiquement notre gratitude à l'égard de tous ces spécialistes, qui mettent leurs connaissances et leur soutien à la disposition de la Ligue et de ses sections.

Quelques exemples d'activités pratiques

Bien que le rapport annuel ne puisse constituer une chronologie complète des travaux accomplis, il a toutefois l'avantage de signaler l'activité au cours de l'exercice. Ces dernières années, nous avons pu caractériser ce travail par le titre «Heimatschutz et planification»; il faudrait aujourd'hui plutôt retenir le titre «Choix de priorités». Nous devons en effet constater que, souvent, nous avons essayé de concentrer nos moyens personnels et financiers sur un nombre limité de problèmes, afin d'obtenir des réalisations favorables et des exemples, sans compter le rayonnement «publicitaire» pour notre cause.

a) Etude sur les effets extérieurs des centrales nucléaires

Cette étude a été confiée à un groupe de trois entreprises. Nous considérons ce choix comme un des principaux acquis de l'année. On peut s'attendre à des répercussions considérables du fait que la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue suisse du patrimoine national et le Club alpin suisse participent financièrement à l'étude, tandis qu'un certain nombre d'organisations privées, les bureaux fédéraux et cantonaux ainsi que les services cantonaux de planification ont promis leur soutien moral au cours d'un entretien à Olten. Le but

est de rassembler rapidement les critères à observer dans les projets de centrales nucléaires avant l'octroi de la concession (il s'agit là bien entendu des critères de protection du paysage, du site, de la nature, et du patrimoine architectural). Ce rapport constituera un instrument de contrôle pour les associations ayant droit de veto, et un appui pour les autorités, les administrations et les auteurs des projets de centrales nucléaires. Selon l'hypothèse de travail, il ne sera pas possible ces prochaines années de refuser les centrales nucléaires.

b) Construction routière: l'étude Fürstenau

Les longs efforts de plusieurs années visant à imposer les règles de la protection du paysage et du patrimoine dans la construction routière (et notamment dans la construction des autoroutes) ont été poursuivis par nos bureaux techniques. Dans le cadre de nos «choix de priorités» (voir plus haut), nous nous sommes occupés de façon très intense du tronçon «Domleschg» de la N 13. En plus de notre collaboration à une brochure d'information traitant de l'aménagement de la vallée et d'une proposition de tracé amélioré, nous avons tenté d'introduire dans la discussion un nouvel élément par une expertise sur le site de Fürstenau. Il y est démontré comment le site imposant et monumental de la bourgade de Fürstenau sera dégradé par le raccordement gigantesque et superflu à l'autoroute. Grâce à un don privé, cette expertise a pu être reproduite à plusieurs centaines d'exemplaires et distribuée à quelques citoyens et quelques personnalités. Si la décision du gouvernement ne tient que partiellement compte de nos recommandations et de celles des organisations associées dans cette tâche, il semble que la cause ne soit pas encore perdue. Sur le plan fédéral – c'est un changement positif! – on est devenu très prudent en ce qui concerne les décisions ayant trait à la construction routière; les exigences de la protection du site y rencontrent maintenant davantage de compréhension. Cette évolution ne s'est toutefois pas encore fait sentir dans la décision concernant la N 2 le long du lac de Sempach; par contre, la commission de la protection de la nature et du patrimoine a enfin eu l'occasion de remettre un nouveau rapport d'expertise dans le cas de la N 2 à Faido.

c) Le moulin alpin de Ftan

Dans un autre domaine – celui de la protection du patrimoine artisanal – il faut noter nos efforts en vue de l'assainissement et de la restauration du moulin alpin de Ftan. Ce type de moulin faisait autrefois partie de l'économie de presque chaque village; il en existait plusieurs centaines dans toute la région alpestre. Il y a seulement quelques décennies, on en comptait encore plusieurs douzaines en Suisse, dont au moins six dans le seul village de Ftan. Aujourd'hui, il n'en reste plus que quelques-uns dans le pays, et pas un seul n'offre des conditions aussi favorables de restauration que le moulin Florineth à Ftan. Il se trouve à proximité d'une zone habitée, dans les environs d'une station touristique et présente la combinaison intéressante et peu commune du bâtiment artisanal avec une maison d'habitation.

La Ligue du patrimoine national et le droit

Nous continuons à être persuadés qu'une des tâches principales des associations privées est de contribuer à une interprétation aussi large que possible des lois, en assurant leur application judicieuse et en aidant à rechercher et à combler les lacunes de la législation. C'est ce que nous formulons dans nos attitudes et nos déterminations. Souvent, nous fournissons également à l'administration des principes pour qu'elle puisse préparer des solutions meilleures. Il faut donc que nos idées soient reconnues dans les administrations cantonales et communales comme correspondant aux besoins véritables de la population.

Sinon, les plus éclatants recours au Tribunal fédéral ne servent à rien. Nous espérons que la révision de la loi sur l'organisation judiciaire apportera certaines améliorations. Le Conseil fédéral a également pris une réjouissante décision dans la question très discutée du tracé de la liaison ferroviaire Olten–Rothrist: il a proposé aux CFF, malgré un coût supplémentaire de 17 millions de francs, de choisir une solution en tunnel qui ménage le site d'Aarburg et implique des atteintes beaucoup moins graves. Lorsque la Confédération doit décider, selon ses compétences, si les départements ou les bureaux ont observé les arrêtés sur la protection de la nature et du patrimoine, les chances d'un jugement indépendant d'intérêts privés sont plus favorables. C'est ainsi que la décision du Conseil fédéral relative à l'autorisation d'un téléphérique au Feekopf nous a remplis de satisfaction, non seulement parce que cette concession a été refusée, mais aussi parce que les règles de l'aménagement du territoire et de la protection des sites ont prévalu dans les décisions, chose que nous réclamons depuis des années. Le différend avec le Département fédéral des transports dans le choix du tracé de l'accès au tunnel de base de la Furka semble également évoluer favorablement. Après les difficiles négociations du début, le projet d'une digue massive qui aurait séparé les deux agglomérations d'Unterwasser et Oberwald et anéanti la valeur de la magnifique forêt de pins a été abandonné au profit d'une solution nettement meilleure; mais on s'est aussi évertué à trouver un tracé plus judicieux sur le versant sud, au-dessus du village d'Oberwald – tracé qui semblait de prime abord irréalisable à des prix abordables. D'entente avec la CFPNP et le bureau d'ingénieurs Bächtold, il semble désormais possible de trouver une solution à un prix raisonnable.

La propagande

Toute activité de protection du patrimoine – conseils ou projets – contribue à l'information du public et à la propagande. C'est une chance non négligeable pour les associations privées et en particulier pour la Ligue du patrimoine national. L'efficacité en serait accrue si les moyens étaient suffisants. Quelques résultats heureux ont été obtenus. Citons les innombrables demandes de renseignements par lettre ou par téléphone: s'il est malaisé d'en apprécier le succès, on peut être certain de quelques résultats partiels. C'est ainsi qu'une commune zurichoise a institué une commission pour la protection de la nature et du patrimoine communal, dont les statuts sont d'un genre tout nouveau: cette commission mixte se compose de personnalités officielles et privées – ce que nous considérons comme très utile; elle peut ainsi publier ses décisions tout en remplissant la fonction consultative en faveur de l'administration. Grâce à des conférences, une discussion a pu s'établir à Möhlin pour conserver le centre de l'agglomération, tandis que, sur nos conseils, une place de stationnement à l'entrée ouest du village de Sent a pu être empêchée. Nous nous sommes encore employés à financer une brochure sur la décoration intérieure des vapeurs du lac des Quatre-Cantons; nous avons publié dans la presse quelques articles, des communiqués et des décisions. Nous avons également pu présenter à la radio et à la télévision des émissions sur notre activité. Le prix Henri-Louis Wakker s'est révélé un instrument remarquable de propagande. Ce prix a été attribué cette fois à la bourgade vaudoise de St-Prex dont l'aménagement a été reconnu comme exemplaire. De nombreux invités, venus de toutes les régions de Suisse, ont pris part à la cérémonie de la remise du prix; la presse a répondu à notre appel de façon si empressée que la documentation a presque atteint le niveau de la campagne de l'Écu d'or.

Ferdinand Notter
(trad. J.-P. V.)

Invitation à l'assemblée générale 1974 en pays de Vaud, les 12 et 13 octobre 1974

Mesdames, Messieurs,

Le président et le comité central ainsi que la section vaudoise de notre ligue ont le plaisir de vous inviter à prendre part à l'assemblée générale qui est organisée cette année en terre vaudoise.

Il y a dix-huit ans déjà, c'était en 1956, qu'au mois de mai se tenaient à Lausanne les assises de notre ligue qui furent suivies d'excursions dans le nord et l'est du canton de Vaud.

Cette année, nos amis vaudois ont préparé un programme automnal qui se déroulera au travers des coteaux dorés des vignobles de La Côte au moment où, sans doute, auront commencé les vendanges qui confèrent à cet admirable pays toute sa gloire, sa beauté et son inaltérable bonne humeur.

Le samedi 12 octobre, en fin de matinée, à l'arrivée des trains en gare de Lausanne, les participants se rendront dans leurs hôtels respectifs et prendront possession des chambres qu'ils auront réservées directement auprès de l'Office du tourisme. Le repas de midi n'étant pas compris dans la carte de participation, chacun ira se ravitailler où bon lui semblera.

Nous nous retrouverons tous à 13 heures au débarcadère d'Ouchy où nous attendra le «Simplon», l'une des plus belles unités de la «Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman» qui mettra le cap sur le charmant bourg de Saint-Prex. Nous aurons ainsi l'occasion de visiter cette ancienne bourgade, fondation des évêques de Lausanne, dont les autorités se sont vu attribuer le Prix Wakker 1973 pour avoir su la préserver si justement de toute altération grave. Une croisière d'une heure et demie environ nous conduira ensuite en direction de Vevey pour nous ramener vers 17 heures à Ouchy après avoir longé les célèbres coteaux de Lavaux dont la préservation reste l'un des soucis majeurs des autorités du canton de Vaud, des communes intéressées et naturellement de la section vaudoise de notre ligue. L'assemblée générale se tiendra dès 19 heures à l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy et sera suivie du dîner traditionnel au cours duquel «Ceux de Lausanne» chanteront et danseront dans les meilleures traditions du passé vaudois, tout empreintes de gaieté, de simplicité et de joie de vivre.

Le dimanche matin 13 octobre un service œcuménique